



Avis de confidentialité pour le lancement d'alertes d'Adobe

Dernière mise à jour : 25 novembre 2021

1. Aperçu et portée

Le présent avis décrit la manière dont les sociétés du groupe Adobe (« **Adobe** », « **nous** », « **notre** », « **nos** ») traitent vos données personnelles dans le contexte du lancement d'alertes. Des informations plus détaillées sur la manière dont Adobe traite vos données, y compris vos droits et la manière de les exercer, figurent dans notre [Politique de confidentialité des employés](#) pour les employés d'Adobe ou la [Politique de confidentialité](#) d'Adobe pour toutes les autres personnes.

Cet avis s'applique à toutes les personnes qui envoient un rapport à l'aide des canaux prévus par Adobe pour signaler un comportement répréhensible sur le lieu de travail (les « **canaux d'alerte** ») et à toute personne faisant l'objet des informations communiquées via les canaux d'alerte. Le traitement des données décrit dans cet avis peut être limité par les lois en vigueur.

2. Recueil de données pour le rapport

Nous pouvons recueillir les informations suivantes vous concernant lors de l'établissement d'un rapport :

- informations permettant de vous identifier – comme votre nom, votre poste et vos coordonnées, y compris votre adresse postale et électronique ;
- informations sur votre lieu de travail, y compris l'emplacement de votre bureau (ou le lieu de l'incident à l'origine de l'alerte s'il est différent) ;
- informations nécessaires pour établir et accéder à votre ou vos rapports, comme votre mot de passe ;
- informations sur votre comportement, comme votre comportement général au travail ou des incidents spécifiques pouvant avoir déclenché la rédaction du rapport ;
- informations sur votre lien avec l'incident/le comportement (c.-à-d. si vous avez signalé l'incident/le comportement, été témoin de l'incident/du comportement, ou avez prétendument pris part à l'incident) ;
- le contenu de toute communication ultérieure relative au rapport.

3. Base légale

Nous sommes soumis à l'obligation légale de fournir des canaux d'alerte à certains groupes de personnes pour certains types de violations. Si le rapport fait partie de cette obligation légale, il nous servira de base au traitement de ces données. Pour tous les autres rapports, nous nous appuyons sur nos intérêts légitimes pour assurer que le comportement de nos employés est conforme aux exigences de la loi, aux normes sectorielles, ainsi qu'aux politiques et normes internes d'Adobe. Lorsque l'intérêt légitime n'est pas disponible en tant que base juridique, nous traiterons vos données personnelles si l'accès à un rapport ou l'investigation de toute question signalée vous concernant est nécessaire pour la gestion des ressources humaines d'Adobe conformément aux règles et réglementations légalement adoptées.

4. Partage des données des rapports

Nous sommes associés à un prestataire tiers – ComplianceLine – qui gère nos canaux d'alerte. Cette société recueille les données sur les rapports pour notre compte, avant de nous transférer les rapports.

5. Conservation des données des rapports

Nous conserverons les données des rapports aussi longtemps que nécessaire et dans une mesure proportionnée pour satisfaire aux exigences des lois en vigueur. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section sur la conservation dans la Politique de confidentialité applicable.

6. Mises à jour du présent avis de confidentialité

Nous nous réservons le droit de mettre à jour le présent avis de confidentialité à tout moment, et nous vous fournirons un nouvel avis de confidentialité lorsque nous aurons procédé à d'importantes mises à jour. Nous pourrions également vous informer d'une autre manière, à l'occasion, sur le traitement de vos informations personnelles.